



4036827

Dénomination : A.C.L. PARTICIPATIONS

n° de gestion : 2011B01912

n° d'identification : 531 398 808

n° de dépôt : A2011/022144

Date du dépôt : 19/09/2011

Pièce : rapport du commissaire aux apports

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LES APPORTS EN NATURE

A LA SOCIETE A.C.L. PARTICIPATIONS

(Article 225-147 du code de commerce)

Mesdames, Messieurs les associés,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de LYON en date du 4 juillet 2011, j'ai établi le présent rapport prévu par l'article 225-147 du code de commerce .

L'actif net apporté a été arrêté dans le projet de traité d'apport signé par les représentants des sociétés concernées en date du 02/09/2011.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie des commissaires aux comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire des apports augmentée de la prime d'apport.

Je vous informe, qu'à aucun moment, je ne me suis trouvé dans l'un des cas prévus par les dispositions légales relatives aux incompatibilités, déchéances ou interdictions d'exercer cette mission.

Le présent rapport comprend :

1. Présentation de l'opération
2. Description des apports
3. Evaluation et rémunération des apports
4. Diligences et appréciation de la valeur des apports
5. Conclusion

1°) PRESENTATION DE L'OPERATION:

L'opération consiste en l'apport de titres de la société CABINET JACQUES LAGIER

- Par Monsieur Jacques LAGIER : CENT CINQUANTE QUATRE (154) actions de la société CABINET JACQUES LAGIER, société d'exercice libéral par actions simplifiée, au capital de 52 000 Euros, dont le siège social est à SAINT ROMAIN EN GAL (69560) 44 Route Départemental 386, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 423 563 493 RCS LYON,
- Par Monsieur Edouard AUGIER : CINQUANTE SIX (56) actions de la société CABINET JACQUES LAGIER, société d'exercice libéral par actions simplifiée, au capital de 52 000 Euros, dont le siège social est à SAINT ROMAIN EN GAL (69560) 44 Route Départemental 386, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 423 563 493 RCS LYON

2°) DESCRIPTION DES APPORTS :

L'apport en nature envisagé consiste en l'apport des parts sociales de la société CABINET JACQUES LAGIER propriété de Messieurs LAGIER et AUGIER

1) Les 154 actions du capital de la société CABINET JACQUES LAGIER, appartiennent à Monsieur Jacques LAGIER, pour les avoir souscrites en suite d'un apport en numéraire lors de la constitution de la société.

2) Les 56 actions du capital de la société CABINET JACQUES LAGIER appartiennent à Monsieur Edouard AUGIER pour les avoir souscrites lors d'une opération d'augmentation du capital social en date du 25 novembre 2003.

Ladite société a pour objet social l'exercice des missions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes.

Le capital de ladite société de 52 000 € est actuellement réparti comme suit :

Monsieur Jacques LAGIER	1 950 actions
Monsieur Edouard AUGIER	648 actions
Monsieur Alain NEOLIER	1 action
Monsieur Jean Marc PERNET	1 action

.....
TOTAL égal au nombre de parts sociales composant le capital social
DEUX MILLE SIX CENT2 600 actions

Messieurs LAGIER et AUGIER apportent respectivement 154 actions et 56 actions à la Société A.C.L. PARTICIPATIONS.

Au terme de ces deux opérations la société A.C.L. PARTICIPATIONS détiendra 8.08 % du capital de la société CABINET JACQUES LAGIER

La valeur d'une action CABINET JACQUES LAGIER retenue pour l'apport est de 430€ .

3°) EVALUATION ET RÉMUNÉRATION DES APPORTS :

3-1 Evaluation des biens apportés par Messieurs LAGIER et AUGIER:

La société CABINET JACQUES LAGIER est estimée à 1 120 000 € soit 430 € par action

Les 154 actions CABINET JACQUES LAGIER apportées par Monsieur Jacques LAGIER sont évaluées 66 220€

Les 56 actions CABINET JACQUES LAGIER apportées par Monsieur Edouard AUGIER sont évaluées 24 080€

3-2 Rémunération des apports :

La valeur des biens apportés par Messieurs AUGIER et LAGIER s'élèvent ainsi à 90 300€.

En rémunération des apports désignés ci-dessus, il sera attribué respectivement à Monsieur JACQUES LAGIER et EDOUARD AUGIER 6 622 actions et 2 408 actions de la SAS A.C.L. PARTICIPATIONS au nominal de 10 €.

4°) DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS :

Compte tenu de la nature des apports effectués (parts sociales de la société CABINET JACQUES LAGIER) j'ai examiné le bilan de cette société arrêté au 30/06/2010.

Les titres de la société CABINET JACQUES LAGIER ont été évalués en retenant d'une part les fonds propres de la société CABINET LAGIER et d'autre part la valeur de la clientèle estimée sur une base égale à 80% du chiffre d'affaires réalisé par le CABINET LAGIER

5°) CONCLUSION :

En conclusion de mes travaux, je suis d'avis que la valeur des apports s'élevant à 90 300€, n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif apporté est au moins égal au montant de l'émission de parts sociales de la société bénéficiaire.

VIENNE,

Le 5 septembre 2011

Alain NOVENT

